



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3596

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et le Groupe Inelys dans le cadre de la programmation 2018

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3596 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LE GROUPE INELYS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du musée.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

A ce titre, le Groupe Inelys a manifesté le souhait d'être mécène du Musée d'art contemporain de Lyon pour 2018 en effectuant un don financier d'une valeur de 8 000 euros.

Les contreparties qui seront apportées par la Ville de Lyon consisteront en :

- la présence du logo du mécène sur les documents de communication des expositions de mars à juillet 2018 (le panneau partenaire, les dossiers de presse, les cartons d'invitation à l'inauguration) ;
- la fourniture de 40 invitations ;
- l'organisation d'une visite privilège d'1h30.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 1 980 € et restent dans la limite de 25 % admises par l'administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu le code général des impôts ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et le Groupe Inelys, dans le cadre de la programmation 2018, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La recette correspondante, soit 8 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2018, programme SUPPORTCO, opération ADMINICO ON2, LC 67475, nature comptable 7713, fonction 322, chapitre 77.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER